

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 08 décembre 2022

**Direction Population Administration et Ressources – N° 02.08.2022.203**

**Objet : Finances - Règlement Budgétaire et Financier M57 – Approbation**

**Date de la convocation : 30 novembre 2022**

**Présidence : Frédéric MARCHE**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de présents : 15**

**Nombre de votants : 24**

**PRESENTS :**

M. MARCHE Frédéric, Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUOUSIN David, Mmes DELACOUR Mélanie, HAMIDOU Hawa, COLOMBOTTI Monique, MM. HOUNKPATI Jean-David, TARSIA Rosario, LEBALLEUR Frédéric, LEFEBVRE Philippe, Mme HOULIER Valérie, M. FAUCHE Stéphane, Mme BALEM Sandrine, M. BOURREAU Marc, Mmes LEFEBVRE Laëtitia.

**POUVOIRS :**

M. BERTHOU Fabrice a donné pouvoir à Mme COLOMBOTTI Monique.

M. ARBI Rachid a donné pouvoir à M. BEAUOUSIN David.

Mme OMONT Sylvie a donné pouvoir à M. HOUNKPATI Jean-David.

Mme SALL Coumba a donné pouvoir à M. TARSIA Rosario.

M. DABO Infali a donné pouvoir à M. FAUCHE Stéphane.

Mme WOLF Alexandra a donné pouvoir à Mme HOULIER Valérie.

M. KIVATA Guy a donné pouvoir à M. LEBALLEUR Frédéric.

Mme PALMENTIER Corine a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.

Mme LERICHE Evelyne a donné pouvoir à M. BOURREAU Marc.

**ABSENTS :**

M. SARR Yaya.

M. DEM Ibrahim.

Mme DENOS Clélia

**SECRETARE DE SEANCE : HOULIER Valérie**

**RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR**

Vu :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 106 III de la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
- Le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application de l'article susvisé,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr



- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
- La délibération n° 03.07.2022.192 en date du 17 novembre 2022 portant adoption de la nomenclature M57 par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- L'avis favorable de la commission des finances en date du 09 novembre 2022,

Considérant :

- Qu'il convient d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier, dans le cadre de la M57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par délibération n° 03.07.2022.192 du 17 novembre 2022, le Conseil Municipal a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le budget primitif de la Ville et le budget du CCAS.

Le règlement budgétaire et financier formalise dans un document unique les règles internes à une collectivité applicables en matière budgétaire et financière. Ces règles s'appliquent à l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire et comptable.

La rédaction d'un règlement budgétaire et financier présente plusieurs avantages :

- une description détaillée des procédures de la collectivité, qui permet de les faire connaître avec exactitude et de se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- la création d'un référentiel commun, outil permettant d'optimiser les processus financiers tout en développant une culture financière pour une meilleure gestion de la programmation du budget et de son exécution ;
- le rappel des normes et le respect du principe de permanence des méthodes.

Le règlement budgétaire et financier est adopté par l'assemblée délibérante.

Il sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires, et des modalités internes souhaitées par la Municipalité.

Il doit être adopté au plus tard lors de la séance précédant l'adoption de la première décision budgétaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Et à l'unanimité des membres présents et représentés :

**ADOpte** le Règlement Budgétaire et Financier de la commune de CLEON (joint en annexe).

Pour copie conforme,

Cléon, le 8 décembre 2022

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

